



Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2023-082

**Modification des horaires d'ouverture de la Médiathèque**

L'An deux mille vingt-trois et le lundi 16 octobre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 09 octobre 2023.

**Présents**

M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, Mme Agnès PREGNO, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, M. Marc SENOUCHE, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Bernadette BALAGUE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, M. Dominique MARIN, M. Michel SANTOUL, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Pierrette BRINGUIER.

**Conseillers ayant donné pouvoir**

M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER  
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE  
Mme Louise MICHARD a donné pouvoir à M. Michel SANTOUL

**Conseillers absents**

M. Jérôme NORTIER,  
M. Patrice BRAGAGNOLO

**Secrétaire de séance**

Mme Pierrette BRINGUIER

Membres en exercice - 29 | Membres présents - 24 | Pouvoirs - 03 | Membres absents - 02

**Exposé**

Afin d'uniformiser et de simplifier les horaires d'ouvertures de la Médiathèque en matinée, Monsieur le Maire propose une modification minimale de ces horaires en passant de 10h00 à 9h30 les mercredis et samedis. Cet horaire d'ouverture de 9h30 étant déjà ponctuellement utilisé en période estivale pour permettre aux usagers de la Médiathèque de venir plus tôt,

Suite à ce changement, l'amplitude horaire d'ouverture de la Médiathèque serait de 23h30 hebdomadaires contre 22h30 précédemment (Fronton : 22h30 et Bessières 18h30).

**Proposition : Horaires d'ouverture Médiathèque de Villemur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

**Mardi :** 14h00 – 18h00  
**Mercredi :** 09h30 - 18h00 **en continu**  
**Jedi :** Accueil des scolaires  
**Vendredi :** 14h00 – 18h00  
**Samedi :** 09h30 -12h30 / 14h00 - 18h00

## Décision

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :**

- **D'adopter** les nouveaux horaires d'ouverture de la Médiathèque tel que présenté supra.
- **De dire** que ces nouveaux horaires seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

## Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 27 | Contre – 00 | Abstention – 00

La Secrétaire de séance,



Pierrette BRINGUIER



Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN